



Questions ?

REVENDICATIONS D.P

QUESTIONS JUILLET 2015

Réponses !

1. Vestiaires Dames 1 : Des traces de moisissures sont présentes dans les douches. La CFTC demande à ce que l'hygiène soit assurée.
Remarques de la CFTC : ce sont des moisissures non incrustées, elles se détachent d'un simple frottement.
Réponse de la Direction : Un nettoyage par une entreprise spécialisée est planifié en semaine 30.
2. X07 / T9 : Rien n'a encore été fait pour résoudre le problème obligeant les opérateurs à se baisser pour saisir les évaporateurs et les BEA. Des opérateurs se plaignent déjà d'avoir mal au dos à force de devoir se baisser. La direction attend-elle que des maladies professionnelles se déclarent pour agir ?
Remarques de la CFTC : En plus il faut forcer, en faisant des mouvements de gauche à droite, pour sortir un évaporateur de son intercalaire !
Réponse de la Direction : La prise de l'évaporateur se fait à une hauteur standard de 40cm, c'est la retenue par l'intercalaire qui pose problème. Les solutions envisagées sont soit la mise en place d'une estrade pour la zone des rolls évapos, ou alors d'écarter les intercalaires trop serrés.
Concernant les BEA, la prise se fait à une hauteur acceptable, sachant que les opérateurs tournent et n'en prennent que 5 pièces /heures.
Remarque de la CFTC : La plupart du temps, la ligne tourne avec du personnel supplémentaire et donc l'opérateur aux BEA reste à ce poste pendant toute l'équipe et ne tourne pas ! A cette remarque, la direction nous a répondu que ce problème sera revu par M. Geibel.
3. Opérateurs techniques : Où en est-on avec la création de la classification concernant le poste d'opérateur technique (P2 rendement) ?
Réponse de la Direction : En attendant la validation de la nouvelle organisation suite au « projet 2018 », cette classification est en stand-by.
4. PTC : Les emballages E70 reviennent sales de chez le client. La CFTC demande à ce qu'un nettoyage soit effectué.
Réponse de la Direction : Le nettoyage des bacs est à la charge du client. Une note lui sera envoyée.
5. Ressources humaines : Pour quelle raison M. Dereugnaucourt convoque des salariés pour leur proposer de faire une formation en vue de quitter l'entreprise ?
Réponse de la Direction : L'entreprise l'a toujours fait lorsqu'une personne n'est plus apte dans son emploi.
6. Ressources humaines : Pour quelle raison, dans certains cas, lorsqu'un salarié pose un congé payé, les ressources humaines lui décomptent un RTT à la place alors que son solde était en positif ? La CFTC demande que le choix des salariés soit respecté et maintenu.
Réponse de la Direction : La direction essaye de respecter le choix des salariés. Il peut arriver qu'il y ait une erreur de saisie. Les seules corrections faites sont lorsque le solde est négatif, le manager en est alors informé.
7. Parking: Quant est-il de l'installation d'un éclairage du passage piéton allant du parking à la passerelle ?
Réponse de la Direction : La commande est en cours et le délai est inconnu.
Remarque de la CFTC : Cela fait depuis le mois de mars que la demande est en cours !



REVENDICATIONS D.P

8. Distribution d'eau: Lors des fortes chaleurs, la distribution de bouteilles d'eau permet aux salariés de mieux tenir. Les bouteilles arrivent chaudes à leurs destinataires. La CFTC demande à ce qu'elles soient réfrigérées préalablement à la distribution.

Réponse de la Direction : Elles sont stockées dans un local climatisé.

9. Eau du robinet : Des problèmes de température de l'eau aux différents vestiaires ont été rapportés. En été le robinet d'eau froide donne du chaud, en hiver le robinet d'eau chaude donne du froid. Quelle solution a été trouvée pour résoudre ce problème ?

Réponse de la Direction : Une intervention a été effectuée et le problème est désormais réglé.

10. PTC : Rappel de la question 7 du mois de juin : Pourquoi les palettes de bacs vides, stockées par 3 de haut, ne sont-elles toujours pas cerclées ou filmées ?



Réponse de la Direction : La direction n'a pas reçu de réponse précise de la part de la logistique. Une reprise du stock sera faite en semaine 30.

11. Exemplarité : De quel droit M. Mehlig se permet de jeter son mouchoir dans un gibo réservé aux cartons, tout en gardant son sourire ?

Réponse de la Direction : Pour quiconque dans l'entreprise, même pour un cadre, il y a des poubelles.

12. Appro lignes : Les ravitailleurs devant chercher des composants sous l'auvent Lauch sont parfois confrontés à la pluie. La CFTC demande l'utilisation de chariots petits-trains recouverts d'un toit démontable.

Réponse de la Direction : Il n'y aura pas de toit. Suite aux arrêts et démontages des lignes (A3370, PF2, W204, etc.), le stock du auvent Lauch sera transféré à l'intérieur.

13. Chaleur : Comment se fait-il que le manager de l'équipe de nuit PTC refuse la prise des pauses chaleurs accordées par la direction ? A-t-il une délégation de pouvoir pour redéfinir à sa convenance les instructions venant de ses supérieurs ?

Réponse de la Direction : Les pauses sont à respecter. Une instruction a été donnée au manager.

14. Chaleur : Le sas (rideau métallique) du hall 3 côté Lauch est soi-disant condamné. La CFTC demande à ce qu'il puisse être ouvert aux périodes chaudes afin que le personnel travaillant à proximité ait un brassage de l'air pour que la chaleur ne s'accumule pas au poste de travail.

Réponse de la Direction : Cela sera fait.